

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----

EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

-----

**Séance du 19 juin 2018**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (12) : Mme AKPINAR-ISTIGHAM, Mme AVENA, M. BOURGUIGNAT, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme MARTIN-GENDRE, Mme MIELLE, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BERTHIER (représenté par Mme HERVIEU), Mme LECOMTE (représentée par M. JASPART), Mme OBRIOT (représentée par Mme VIAN).

Membre excusé (1) : Mme GAUTHIÉ.

Date de convocation : 12 juin 2018

**Délibération n° : 25-2018**

**Objet : Adhésion au Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations (CREAI)**

Le Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations de Bourgogne Franche-Comté, dénommé CREAI, est une association qui prend la suite du Centre Régional d'Études et d'Actions sur les handicaps et les inadaptations créé initialement suivant l'arrêté du 22 janvier 1964.

Ses actions sont :

**La réflexion régionale permanente**

- Animer de commissions régionales thématiques, permettant la confrontation des pratiques et des points de vue sur les évolutions des politiques sociales afin d'apporter de meilleures réponses aux besoins des personnes accompagnées.
- Organiser des journées d'étude sur des questions d'actualité relatives à l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité.

**L'observation : études et recherches**

- Réaliser des études permettant d'éclairer les acteurs sur les différents besoins des populations concernées, sur l'état des réponses actuelles et sur les améliorations à apporter.
- Contribuer à l'élaboration des schémas locaux et nationaux d'organisation sociale, médico-sociale et de santé.
- Participer à la plate-forme de l'observation sociale et sanitaire en région.
- Publier des documents concernant l'équipement social et médico-social régional.

## La formation et l'appui méthodologique

- Réaliser des formations auprès de personnels ou des personnes accompagnées.
- Conduire l'appui méthodologique auprès des différents acteurs pour accompagner les évolutions et projets des acteurs.

Le montant de l'adhésion à cette association s'élève à 120 euros pour l'année 2018 incluant l'abonnement au bulletin d'informations et à la lettre électronique.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- valident l'adhésion du CCAS de Dijon au CREAL pour l'année 2018 ;
- décident que cette adhésion sera renouvelée par tacite reconduction, dans la limite d'une augmentation de la cotisation annuelle à hauteur de 10 % ;
- disent que la somme sera prélevée sur le chapitre 011, nature 628-1.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

### Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Receveur Municipal : 1

Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

Accusé de réception en préfecture  
021-262101066-20180619-25-2018-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2018  
Date de réception préfecture : 28/06/2018